

«... Als ich dazumal ... gewährte ... wie es auf der Weltuhr 1830 schlug und die politischen Nachtwächter durch die Lande zogen und Feuer! riefen und Bürger heraus! da griff ich rasch zur Feder und schickte die «Vigilien» unter die Leute, welche nicht wussten, wo diese Kratzbürsten herkamen. . . Inzwischen warteten wir alle auf die Sonne, aber — die kam nicht. Es war ihr von Frankfurt aus verboten worden. . . » (4bis)

Après avoir séjourné quelque temps à Berlin dans l'intention de s'y préparer à l'enseignement universitaire, Koch revint en 1831 à Cassel pour entrer tout de même dans la carrière administrative. Nommé d'abord référendaire près la Cour supérieure de justice, il devint, au début de l'année suivante, secrétaire d' Eggena, le commissaire aux Etats. Ceux-ci venaient précisément d'être dotés par l'Electeur — à son corps défendant — d'une constitution qui avait Jordan pour auteur.

Les circonstances plus ou moins orageuses qui précédèrent l'octroi de la constitution ont été décrites plus tard dans «Prinz Rosa Stramin», l'œuvre la plus consistante de Koch et qui trouva également et surtout matière dans sa correspondance avec Henriette von Bosse dont il était tombé amoureux.*)

Comme il avait été question de fiançailles, il fallut de nouveau l'aide du professeur Jordan — secouru cette fois-ci par le ministre Eggena — pour déblayer le terrain des objections soulevées du côté des deux parents.

Après les fiançailles, et conformément à un arrangement, la jeune fille retourna chez son père, ancien officier et «fourrier du palais» au service de Jérôme Bonaparte (qu'il avait même suivi dans l'exil) et qui résidait actuellement comme lieutenant-colonel à Brunswick. (5)

Puis Koch commença à tergiverser à l'égard de ses amis révolutionnaires, les «constitutionnels». C'est que des perspectives mirobolantes lui avaient été dessinées par un ami, au nom suggestif et fâcheusement familier à tout Luxembourgeois : Hans Daniel *Hassenpflug*.

Cet ancien libertaire, qui n'était pas encore devenu le plus farouche des réactionnaires, venait d'être nommé le 19. 5. 1832 ministre de la Justice, fonctions qu'il cumula huit jours après avec celles de ministre de l'Intérieur.

Aussi lorsqu'il s'agit d'entrer le 26 juillet au gouvernement comme référendaire provisoire et extraordinaire du ministre de l'Intérieur, Koch y vit d'autant moins d'inconvénients que cette position lui permettrait d'épouser sa bien-aimée Henriette et d'exercer peut-être, une influence bienfaisante sur son nouveau patron.

*) Cette correspondance fut publiée en 1872 dans «Palast und Bürgerhaus von Ernestine von L.» (Costenoble, Jena). L'auteur anonyme, qui n'était autre que Henriette von Bosse, ne fut identifié qu'en 1898 par Franz Brümmer. (5bis)